

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT
DU 6 FEVRIER 2025**

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauvant, dûment convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis le **6 février 2025 à 18 heures**, à la salle du Conseil de Saint-Sauvant, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc AUDOUIN, Maire, pour délibérer sur les affaires nécessaires à l'ordre du jour, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents: Jean-Marc AUDOUIN, Eric BIGOT, Séverine LAIDET, Bruno LEBRETON, Alain MATHIEU, Jean-Philippe MERIGEAULT, Mauricette PETIT, Anne RAYNAUD, Alain SERIS

Absents : Catherine LEVEQUE (pouvoir Jean-Marc AUDOUIN), François LORMEAU

Secrétaire de séance : Séverine LAIDET

La séance est ouverte à 18h04

- 0 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 novembre 2024
- 1 - Délibération : Signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès Vigifoncier
- 2 - Délibération : Demandes de subventions pour les manifestations 2025
- 3 - Délibération : Mise à jour des tarifs de location des salles communales
- 4 - Délibération : Remise de loyer suite aux travaux des salles B. Morand
- 5 - Délibération : Adhésion au Syndicat Intercantonal Personnes Agées et retraitées (SIPAR)
- 6 - Délibération : Remplacement sur le poste de travail de Mme Catherine DINAND
- 7 - Questions diverses

0° PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024 :
Adopté à l'unanimité.

1° SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SAFER RELATIF À L'ACCÈS VIGIFONCIER

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier.

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes peuvent disposer d'un accès à l'outil Vigifoncier.

Cet outil permet d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire. Les informations communiquées sont classées selon 4 catégories :

- Notifications : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les Notaires ou les administrations ;
- Appels à candidature : appels à candidature émis par la SAFER ;
- Avis de préemption : avis de préemptions réalisées par la SAFER ;
- Rétrocessions : ventes réalisées par la SAFER.

Une formation, présentant l'outil et ses modalités d'utilisation, sera proposée aux utilisateurs, suite à la signature de ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | |

2°- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS 2025

Considérant l'organisation des manifestations « Fête du Printemps » le 17 mai 2025 et « Nuit Saint Sylvanaise » le 28 juin 2025,

Considérant les besoins techniques et artistiques qui peuvent être inhérents à ces événements,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer des dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires (Région, Département, Agglomération de Saintes...), pour le financement de ces manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès des différents partenaires (Région, Département, Agglomération de Saintes ...) pour le financement des manifestations pour l'année 2025.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | |

3°- MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Considérant les travaux d'aménagement des salles de l'espace B. Morand, 16 rue des écoles, et notamment l'ouverture entre l'ancienne cantine et la salle N°3,

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des tarifs des salles B. Morand.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- accepte la mise à jour du tableau des tarifs des salles B. Morand, tels que présentés dans le tableau joint à la présente délibération, à effet immédiat.

| | | |
|------|--------|------------|
| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 10 | | |

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2025-03 : TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

TARIFS LOCATIONS SALLES suivant Délibération N° 2025-03 du 06/02/2025

| Administrés / Associations / Professionnels Commune + Associations Hors Commune | | | | | | | | |
|---|--------------------------|-----------|---------|-------------------------------|-----------|-----------------|------------|----------|
| | Centre Pidoux Animations | | | Ancienne Ecole Bernard Morand | | | Salle Tour | |
| TARIF (en euros) | Cuisine | Préau | Terrain | Centre | Préau | Préau + Cantine | Cantine | |
| CAPACITE | - | 120 pers. | | 200 pers. | 150 pers. | 150 pers. | 60 pers. | 45 pers. |
| Tarif 1h | - | 15 | - | - | 15 | - | - | 10 |
| Tarif 1h30 | - | 18 | - | - | 18 | - | - | 13 |
| Tarif 2h | - | 20 | - | - | 20 | - | - | 15 |
| Demi-journée | 25 | 25 | - | - | 80 | 130 | 50 | 40 |
| Journée/semaine | 40 | 30 | 20 | 90 | 100 | 200 | 100 | 80 |
| Week-End 2 Jours* | 55 | 50 | 40 | 145 | 150 | 305 | 155 | 120 |
| Week-End 3 jours* | 75 | 60 | 60 | 195 | 170 | 375 | 205 | 150 |

⚠ Forfait Chauffage pour locations journée et week-end du 1^{er} Octobre au 30 Avril : 25 € journée – 50 € week-end

Les tarifs demi-journée et journée semaine peuvent s'appliquer pour les week-ends, uniquement pour les Associations/Professionnels

| Non Administrés + Professionnels Hors Commune | | | | | | | | |
|---|--------------------------|-----------|---------|-------------------------------|-----------|-----------------|------------|----------|
| | Centre Pidoux Animations | | | Ancienne Ecole Bernard Morand | | | Salle Tour | |
| TARIF (en euros) | Cuisine | Préau | Terrain | Centre | Préau | Préau + Cantine | Cantine | |
| CAPACITE | - | 120 pers. | | 200 pers. | 150 pers. | 150 pers. | 60 pers. | 45 pers. |
| Tarif 1h | - | 15 | - | - | 15 | - | - | 10 |
| Tarif 1h30 | - | 18 | - | - | 18 | - | - | 13 |
| Tarif 2h | - | 20 | - | - | 20 | - | - | 15 |
| Demi-journée | 30 | 30 | - | - | 100 | 165 | 65 | 50 |
| Journée/semaine | 45 | 35 | 25 | 105 | 120 | 240 | 120 | 100 |
| Week-End 2 jours * | 60 | 55 | 45 | 160 | 170 | 345 | 175 | 140 |
| Week-End 3 jours * | 80 | 70 | 65 | 215 | 190 | 415 | 225 | 170 |

⚠ Forfait Chauffage pour locations journée et week-end du 1^{er} Octobre au 30 Avril : 30 € journée – 60 € week-end

⚠ Les tarifs demi-journée et journée semaine peuvent s'appliquer pour les week-ends, uniquement pour les Professionnels Hors Commune

* week-end et/ou jours fériés

CHARGES

| | | |
|--------------------------|--|----------------------------|
| | Associations St-Sauvant | - gratuité salle AG |
| Caution | 200,00 € | - gratuité 3 animations/an |
| Forfait Ménage optionnel | 200,00 € | |
| Plancher | 80,00 € / Week-end pour associations extérieures/particuliers – Gratuit pour Associations St-Sauvant | |

4°- REMISE DE LOYER SUITE AUX TRAVAUX DES SALLES B. MORAND

Considérant les travaux d'aménagement des salles de l'espace B. Morand, 16 rue des écoles,
 Considérant les nuisances engendrées pour les utilisateurs des salles,
 Considérant la demande de remise de loyer de Mme Alice BOURSON, locataire de la salle N° 2 pour son activité de restauration de tableau,

Monsieur le Maire propose d'annuler la moitié du loyer du mois de novembre 2024 de Mme Alice BOURSON, soit la somme de cent vingt-sept Euros (127.00 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- Accepte la remise de loyer de 127.00 € pour la location du mois de novembre de Mme

Alice BOURSON

- Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires auprès du Service de Gestion Comptable de Saint Jean d'Angely.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | |

5°- ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCANTONAL PERSONNES AGÉES ET RETRAITÉES (SIPAR)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 1982 il existe un Syndicat Intercantonal qui intervient dans le cadre de ses compétences « maintien à domicile en faveur des personnes âgées et/ou handicapées » sur notre commune.

Le Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR) est un Syndicat à Vocation Unique de la Fonction Publique Territoriale.

Lors de la fusion des EPCI : CDA Saintes Grandes Rives l'Agglo (CDC Pays Buriard et CDC pays Santon) et CDC Vals de Saintonge (CDC de Matha et CDC de Saint Hilaire de Villefranche) en 2014, les statuts du SIPAR n'ont pas été mis à jour.

Courant 2024, les services de la Préfecture ont interpellé le SIPAR en demandant de mettre en conformité leurs statuts.

Afin de régulariser leurs statuts, il convient que chaque commune d'intervention du SIPAR citée sur leurs précédents statuts soit directement membre du SIPAR et non les EPCI dont elles dépendent (CDA Saintes Grandes Rive l'Agglo et CDC des Vals de Saintonge), pour les compétences :

Compétences obligatoires :

- Service de Soins Infirmiers à domicile
- Service d'Aide au Personnes Agées, Service Mandataire des prestations demandées par les personnes âgées de son ressort territorial (établissement feuilles de paie, déclarations URSSAF...)

Compétences optionnelles :

- Service Prestataire d'Aide à Domicile

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'adhérer au Syndicat Intercantonal Personnes Agées et Retraitées (SIPAR).

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | |

6°- REMPLACEMENT SUR LE POSTE DE TRAVAIL DE Mme Catherine DINAND

Considérant la Délibération N° 2020-35 du 10 juin 2020, autorisant le recrutement d'agent contractuel pour faire face à des besoins temporaires,

Considérant l'arrêt de travail de Mme Catherine DINAND à compter du 17 février 2025, et son absence pour une durée minimale de 45 jours,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Mme Sylvie PREVOT pour remplacer Mme Catherine DINAND sur son poste d'agent d'entretien (6h30 par semaine), à compter du 17 février 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- Autorise le recrutement de Mme Sylvie PREVOT à compter du 17 février 2025 pour remplacer Mme Catherine DINAND,
- Autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ce recrutement.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|------|--------|------------|
| 10 | | |

7°- QUESTIONS DIVERSES

A. Modification partielle du PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une révision partielle du PLU de la commune va être engagée par les services ad hoc de l'Agglomération de Saintes, avec enquête publique, au dernier trimestre 2025.

B. Manifestation à venir

Monsieur le Maire rappelle les prochaines manifestations sur la commune

- la Fête du Printemps le samedi 17 mai 2025
- Préludes le samedi 07 juin 2025, avec l'Agglomération de Saintes : quatuor de saxophones
- Rendez-vous aux Jardins du vendredi 6 au dimanche 8 juin 2025
- la Nuit Saint Sylvanaise, dont la date a été modifiée afin de faciliter la mise à disposition de matériel par l'APMAC, elle aura désormais lieu le dernier weekend de juin, soit le samedi 28 juin pour cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h43

| | | |
|-------------------------|-------------------|--|
| Le Maire | Jean-Marc AUDOUIN |  |
| Le secrétaire de séance | Séverine LAIDET |  |